

ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

SOUS-AMENDEMENT

N° 303

présenté par
MM. DOSÉ, TOURTELIER, BROTTE, HABIB, DUCOUT, Mmes PERRIN-GAILLARD,
DARCIAUX, MM. COHEN, BATAILLE, GAUBERT, LE DÉAUT
et les membres du groupe Socialiste

à l'amendement n° 80 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER

Dans la première phrase du premier alinéa de cet amendement, après le mot :

« énergétique »,

insérer le mot :

« française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de cohérence rédactionnelle : le deuxième alinéa de l'amendement n° 43 ne définit pas la politique énergétique dans l'absolu mais bien la politique énergétique française, aussi convient-il de le préciser d'emblée, ce qui permet d'afficher dès le premier alinéa de l'article 1^{er} le cadre où celui-ci se situe.